

Le renouveau démocratique en sursis

WALLONIE La commission parlementaire cale sur la consultation populaire

La commission relative au renouveau démocratique mise en place au parlement de Wallonie file un mauvais coton. L'ambition était grande, trop peut-être : mettre en chantier de nouvelles pratiques pour tenter de combler le fossé entre politiques et citoyens. Le menu était copieux : la consultation populaire à l'échelle régionale, les élections (suppléants, case de tête) et le statut de l'élu avec la très délicate question du (dé)cumul des mandats.

Animés par André Antoine (CDH), le président de l'assemblée en personne, les travaux sur la consultation populaire sont enlisés. La réunion prévue mercredi en matinée semble devoir être celle de la dernière chance.

Encore faudrait-il s'entendre sur son statut réel : le rendez-vous figure à l'ordre du jour de la semaine parlementaire, en séance publique donc, mais des députés misaient plutôt sur la tenue d'un groupe de travail technique plus informel, à huis clos...

Il y a un an, la Wallonie se réjouissait déjà de devenir rapidement la première entité fédérée du pays à se donner les moyens législatifs d'organiser des consul-

tations populaires sur des questions d'intérêt régional et sur l'ensemble du territoire. La voie du consensus entre majorité et opposition était privilégiée. Mais de mois en mois, le bel élan initial s'est brisé sur les réalités politiques et juridiques.

Quatre propositions de décret figurent sur la table de la commission : elles ont chacune leurs particularités à propos de l'organisation des consultations, du seuil de signatures à recueillir, d'une possible initiative politique, du contrôle de la rédaction des questions... Les textes ont été soumis au Conseil d'Etat et à des spécialistes qui ont été auditionnés : de quoi perturber définitivement les parlementaires.

Un sujet après l'autre

L'idée de sonder l'avis de l'opinion entre deux élections semblait excellente ; elle se heurte à des considérations complexes, comme la nécessité d'adopter deux décrets, dont l'un à une majorité des deux tiers. Des questions comme le rôle du gouvernement dans la procédure ou l'organisation de recours laissent les élus dans un grand embarras que Stéphane Hazée (Ecolo) a résu-

mé en une jolie formule : « *L'immensité qui nous paralyse.* »

Les parlementaires avaient décidé de travailler dans l'ordre, un sujet après l'autre. Ils se tiennent à cette méthode et cherchent à boucler le dossier de la consultation populaire avant d'aborder d'autres questions épineuses : les élections (pas simple, on se rapproche des scrutins) et surtout le cumul des mandats de député régional et de membre d'un exécutif communal.

La réforme approuvée lors de la législature précédente fait beaucoup de mécontents : seuls 25 % des élus de chaque groupe peuvent cumuler en fonction du taux de pénétration aux élections. Ecolo s'en tient à ses principes : pas de cumul ! PS, CDH et MR ont des états d'âme à l'égard d'un texte que seuls les deux premiers ont approuvé, mais qui a perturbé partout des pratiques bien implantées.

Qui osera organiser une marche arrière et l'assumer devant l'opinion publique ? Pas fous, les libéraux laissent socialistes et humanistes se débrouiller avec le texte voté avec Ecolo. De bonne guerre ! ■

ÉRIC DEFFET